

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes de la séance du 29 septembre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Ophtalmologie (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ABERKANE	Iman
2	DIANE	Sonassa
3	FIGUERA AREYAN	José Enrique
4	LABBACI	Ahmed
5	LARGUÈCHE	Leila
6	MEHANAQUI	Djamel Eddine
7	NEFLA	Yasmine
8	SAVAGE	Afolabi Yazid
9	TONOUHEOUA	Adébayo Gérald Oscar
10	YAMDEU	Hubert
11	YOUCHE LONGUE	Liliane
12	ZINELABIDINE	Hamed Taoufik

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 30 septembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

